

Le conseil municipal « enfin » installé

Johann Baranger succède à Benoit Piron pour diriger la commune nouvelle. Pascal Poublanc est élu maire délégué de Soutiers.

Respectant les mesures sanitaires, Benoit Piron a ouvert la séance du conseil municipal dans la salle du Foyer rural ce lundi : « *Un seul mot : « enfin »... Surtout pour les nouveaux élus le 15 mars, frustrés de pas pouvoir s'installer.* »

Marie-France Talineau, doyenne de l'assistance prend le relais et gouverne la séance avec deux assesseurs. Johann Baranger se présente au poste de maire de Saint-Pardoux-Soutiers, il est élu avec 20 voix, 2 bulletins blancs, 1 absent au moment du vote. « *Je remercie mes colistiers pour leur confiance. Nous allons être bienveillants, ambitieux et dévoués... Les habitants attendent bien plus que des paroles...* », dit le nouveau premier magistrat.

MAIRE DÉLÉGUÉ DE SOUTIERS

Le maire propose Pascal Poublanc. Il est élu avec 21 voix, un blanc, et une voix pour Eric Cathelineau. « *Je remercie Eric Cathelineau pour la fusion de nos communes... Nous avons des projets à mettre en place, nous sommes au service de la commune.* »

L'opposition détient deux sièges au conseil municipal. Avant l'attribution des sièges d'adjoints, Karine Olivier formule une requête : « *Ne serait-il pas respectueux ou opportun d'y intégrer une personne de l'opposition, en respect pour Eric Cathelineau...* » Johann Baranger de répondre : « *Nous voulons tous travailler en bonne intelligence, mais de là à proposer un poste d'adjoint à quelqu'un qui n'est pas sur notre liste,*



Johann Baranger, élu maire de Saint-Pardoux-Soutiers, et Jean-Luc Guinard, premier adjoint.

nous ne sommes pas encore prêts, mais nous souhaitons que vous participiez. »

CINQ ADJOINTS

Jean-Luc Guinard est élu premier adjoint ; Sophie Auger deuxième adjointe ; Emmanuel Rousselot troisième adjointe ; Marie-France Talineau quatrième adjointe ; Guillaume Bonnin cinquième adjoint (21 voix, 1 nul, 1 blanc).

DÉCISIONS

Le conseil a accepté 28 points de délégation au maire. Un montant prévisionnel de formation des élus a été voté pour 3360 €.

PROJETS

Départ du secrétaire et d'un agent technique : les recrutements sont en cours. Ouverture d'un emploi en contrat aidé. Vote d'un contrat d'apprentissage pour un BTS au service administratif dès le mois de juillet.

Un bulletin municipal devrait paraître en septembre. Le maire souhaite munir chaque élu d'un cartable numérique, le devis est en cours. Proposition de gouvernance : Johann Baranger précise : « *Il s'agit d'une présentation d'un schéma possible des relations entre chacun, avec création d'un conseil des sages, d'un conseil municipal des jeunes...* ».

« Des moments de bonheur et de difficultés »

Élu maire, lundi soir, Johann Baranger succède à Benoit Piron élu en 2014.

C'est avec une vive émotion, des tremolos dans la voix que Benoit Piron a transmis le collier du maire à son successeur et a fait ses adieux à l'assemblée : « *Nous avons connu des moments de bonheur et de difficultés. Je souhaite dire merci à la population, à l'équipe d'élus qui a travaillé durant ses six années, même si quelquefois cela a été compliqué, aux adjoints, aux associations, à la pres-*

se, aux salariés, à Eric Cathelineau pour la fusion Saint-Pardoux-Soutiers qui marquera le mandat. Un remerciement particulier à Jean-Luc Guinard qui a géré la voirie, le bâtiment, les espaces verts... avec une conscience professionnelle à la hauteur et une aide précieuse. Merci à Johann Baranger pour son soutien sans faille, nous avons partagé beaucoup de choses et je suis fier de le voir à votre tête. C'est un homme brillant et intègre qui mérite votre confiance aujourd'hui. »



Benoît Piron n'a pas souhaité se représenter pour un second mandat.